

PROCES - VERBAL 3/2019

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU JEUDI 27 JUIN 2019 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 5 juin 2019	3
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	5
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	7
2.1. Assermentation de M. Roger Zimet en remplacement de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire	7
2.2. Préavis 06-2019 - Rapport de gestion année 2018	7
2.3. Préavis 07-2019 - Comptes année 2018	10
2.4. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	16
2.5. Rapport d'une déléguée du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois	17
2.6. Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	18
2.7. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	20

2.8. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	21
2.9. Election du (de la) 2ème Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	21
2.10. Election de deux scrutateurs (-trices) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	22
2.11. Election de deux scrutateurs (-trices) suppléants (-tes) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020	23
2.12. Propositions individuelles	23
2.13. Divers	23
2.13.1. Nouveau chef de groupe – Union pulliérane Nouvelle appellation du groupe politique Mme Nadia Privet	23
2.14. Discours de fin de présidence de M. Jean-Denis Briod, président	24
2.15. Discours de M. Gil Reichen, syndic	26

A18h00, le Président invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 67 présents.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Anne Brunner, Odile Cuénoud Gonzalez, Paola Orlando Micolot, Muriel Thalmann et MM. Frédéric Bongard, Philippe Diesbach, Patrick du Bois, Adolfo León Gonzalez, David Häusermann, Ernest Moser, Olivier Ostertag, Jean-Baptiste Rusconi, Bernard Thilo.

Arrivées tardives : Mmes Evelyne Campiche Ruegg, Verena Kuonen, Lucienne Vasserot, Sylvie Winkler et MM. Tristan Gratier, Jean-Marie Marlétaz, André Ogay, Jean-Charles Santschy, Jean-Marc Sottas.

Le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, l'appel est maintenant terminé ; avec 67 présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle que vous avez été convoqués par envoi du 4 juin dernier, la convocation a donc été transmise dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance de ce jour. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que le Conseil peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

J'excuse M. le Député Guy-Philippe Bolay, je salue les représentants de la presse, Mme Nicolier pour 24 heures, M. de Creppo, pour le Régional, en les remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville.

Je souhaite la bienvenue au public. Je salue la Municipalité, presque au grand complet, puisque M. Leuba a annoncé une arrivée tardive pour cause d'embarras de circulation. Je salue également les représentants de l'administration communale. Je remercie les techniciens et l'huissier qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2019

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 5 juin vous a été adressé le 20 juin dernier. Si vous avez des remarques, des propositions de corrections, des compléments, c'est le moment de vous exprimer. Ça ne semble pas être le cas. Ce procès-verbal est donc adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président :

Une communication personnelle : je tiens à féliciter en votre nom à tous une nouvelle magistrate issue de nos rangs. **Mme Nathalie Jaquerod** a en effet été brillamment élue à la Cour des comptes du Canton de Vaud par le Grand Conseil le mardi 11 juin dernier. Chère Nathalie, nous nous réjouissons que cette institution puisse dès le 1^{er} janvier prochain compter sur tes compétences reconnues, compétences que nous avons pu apprécier et que nous regretterons dans notre microcosme pullièran auquel, nous le savons, tu es très attachée. Nous t'adressons nos plus vives félicitations. (Applaudissements)

Je vous avais informés lors de notre dernière séance de la démission de notre collègue, **Alexandre Meylan, du groupe PLR**, en raison de son déménagement en-dehors de la Commune. Le groupe PLR ayant épuisé sa liste de viennent-ensuite, il a proposé la candidature de **M. Roger Zimet** que le Bureau a proclamé élu. Nous procéderons à son assermentation tout-à-l'heure si vous acceptez la modification à l'ordre du jour que je vais vous soumettre dans un instant.

Je vous rappelle enfin, le rappel du rappel du rappel de la convocation qui vous a été adressée le 23 mai dernier pour le dépouillement des élections fédérales en date du dimanche 20 octobre prochain. Je sais que vous avez évidemment toutes et tous noté et réservé cette date mais vous n'avez, par contre, pas toutes et tous répondu en confirmant votre présence, ce qui inquiète M. Chevalier à qui il manque au minimum dix personnes. Je vous remercie de le tranquilliser et de faire diligence dans le renvoi du bulletin de confirmation de présence.

1.1.1. **REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

J'ai eu l'occasion, depuis notre dernière séance – il n'y en a pas beaucoup car la dernière séance c'était le 5 juin - de participer le **14 juin au repas de soutien du Pully Football** à la Maison pullièrane, ici-même, où un public essentiellement masculin était venu trouver abri. Cela lui a permis d'applaudir avec enthousiasme un plaidoyer de notre conseillère municipale, Lydia Masméjan, pour le développement du football féminin à Pully.

J'ai également assisté à la Maison pullièrane à la séance **du Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est Lausannois » le mardi 18 juin dernier.**

Enfin, j'ai répondu à l'aimable invitation de participer à **l'inauguration du refuge forestier le 20 juin dernier**, une très belle réalisation qui offre un cadre de travail idéal aux responsables de l'entretien de nos forêts communales. J'y ai appris, en écoutant le discours de l'architecte, que les services de la Commune étaient aussi exigeants avec eux-mêmes qu'avec les administrés en matière de police des constructions et c'est en soit plutôt une excellente nouvelle.

1.1.2. LETTRES ET PETITIONS

J'ai reçu de la part de **M. Ernest Moser**, du groupe socialiste, une lettre de **démission** pour le 30 juin qui touche et qui dit ceci :

« Monsieur le Président,

Pour des raisons de santé et d'entrée en EMS, je dois malheureusement vous annoncer ma démission du Conseil communal au 30 juin 2019. En vous remerciant d'avance de votre prise en considération, je vous transmets, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures ». Signé : Ernest Moser

Je forme en votre nom à tous nos meilleurs vœux à M. Moser pour une nouvelle étape de vie la plus paisible et sereine possible et le remercie pour son engagement au service de la collectivité.

J'ai reçu le 17 juin dernier une nouvelle **démission** de notre Conseil communal avec effet immédiat, celle de **M. Florian Abbet**, du groupe des Verts, dont je vous donne lecture :

« Monsieur le Président,

Je vous informe par le présent courriel de ma démission du Conseil communal pour cause de déménagement hors de la Commune en date du 6 juin dernier. Ma période d'élu communal à Pully a été courte, mais fort intéressante et instructive. J'ai pris plaisir à participer à la vie institutionnelle de cette commune et vous souhaite à vous et à tous les membres de cette assemblée une excellente fin de mandat.

Avec mes meilleures salutations ». Signé : Florian Abbet

Le passage de M. Abbet au sein de notre Conseil aura effectivement été bref mais certainement apprécié. J'aurai eu à la fois le plaisir de l'assermenter et le regret de prendre acte de sa démission, en le remerciant pour sa contribution à nos travaux.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Il n'y en avait pas sur les tables, en tous cas pas à ma place. M. le Syndic avez-vous quelque chose à nous communiquer ?

M. Gil REICHEN, syndic :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, peut-être une petite précision suite à l'interpellation, la dernière fois, de Mme Campiche Ruegg au sujet de la publication des enquêtes pour l'abattage ou l'élagage des arbres sur le site de la Commune. Nous avons fait une réponse qui laissait entendre que l'on voulait faire un certain nombre de vérifications juridiques avant de pouvoir affirmer qu'on allait publier ces mises à l'enquête. C'est aujourd'hui fait et ces publications seront sur notre site internet le plus rapidement possible. Je sais, je crois que Madame l'Interpellatrice n'est pas encore là mais je pense que ses collègues lui répercuteront la nouvelle.

J'en profite pour vous dire que notre collègue, Nicolas Leuba, n'est pas plus intolérant à la chaleur que nous. Il est prisonnier d'un bouchon, non pas de Chasselas mais d'autoroute, entre Zurich et Berne et il va nous rejoindre rapidement.

Le Président :

Merci, M. le Syndic. Pas d'autres communications de la part de la Municipalité ? Ce n'est pas le cas.

Il n'y a pas eu de dépôt de motion, postulat ou interpellation. Je peux donc passer à l'ordre du jour.

2. ORDRE DU JOUR**Le Président :**

Vous avez tous reçu l'ordre du jour le 5 juin dernier, conformément à l'art. 24. Cet envoi comprenait le préavis 07-2019, c'est-à-dire le préavis sur les comptes 2018.

Le rapport de gestion, valant préavis 06-2019, ainsi que les deux brochures portant sur les comptes 2018, vous avaient été envoyés préalablement le 9 mai dernier avec l'invitation à notre précédente séance. Le rapport de la Commission de gestion vous a, quant à lui, été envoyé par courrier électronique le 5 juin. Tous les délais réglementaires pour l'envoi de ces documents ont ainsi été respectés.

Le rapport de la Commission des finances vous est, quant à lui, parvenu avec 2 jours de retard, le jeudi 20 juin, mais tout de même une bonne semaine avant notre réunion de ce soir. Je vous propose de ne pas vous froisser de ce dépassement de délai de 2 jours. Vous avez finalement reçu ce rapport de la Cofin il y a une semaine et ses conclusions ne font pas grand débat. En outre, le vote sur la gestion et les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin. Et, si vous deviez refuser d'examiner les comptes ce soir pour ce petit problème de procédure, le Conseil devrait se réunir à nouveau demain soir ce que, je suppose, personne ne souhaite.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour ? Je veux donc parler ici du point consacré à l'examen des comptes 2018 de la Commune ? Ce n'est pas le cas. Merci.

Je vous ai déjà fait part tout à l'heure de mon intention de vous proposer d'ajouter à notre ordre du jour un nouveau point 1 consacré à l'assermentation de M. Roger Zimet (PLR), en remplacement de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire. Le chef du groupe PLR, notre collègue Sébastien Fague, m'en a fait également formellement la demande la semaine dernière. Donc, je vous propose l'ajout du point 1 qui figure à l'écran : assermentation de M. Roger Zimet en remplacement de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire et l'adaptation de la numérotation des points suivants, le point 1 devenant le point 2 et ainsi de suite. Avez-vous des remarques à propos de ces propositions de modification de l'ordre du jour ? La discussion est ouverte. Personne ne demande à s'exprimer. La discussion est donc close. Nous passons au vote.

L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité.

2.1. Assermentation de M. Roger Zimet en remplacement de M. Alexandre Meylan (PLR), démissionnaire

Le Président :

M. Roger Zimet a été proclamé élu par le Bureau sur proposition du PLR, la liste des viennent-ensuite de ce parti étant épuisée. Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Roger Zimet ?

M. Roger Zimet : Je le promets !

Monsieur, cher collègue, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et vous prie de passer vers notre secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. J'invite l'Assemblée à se rasseoir et M. Zimet, dès que vous aurez reçu les documents que je viens d'évoquer, vous pouvez prendre place parmi nous. (Applaudissements). Félicitations.

Il n'y a pas de remplacement aujourd'hui dans les commissions permanentes désignées par ce conseil. Le groupe PLR formulera les propositions pour remplacer M. Meylan à cet égard lors de la prochaine séance, j'imagine en septembre.

2.2. Préavis 06-2019 - Rapport de gestion année 2018

Le Président :

En préambule, je vous rappelle la procédure que nous allons suivre concernant, premièrement, le préavis 06-2019 qui n'est autre que le rapport de gestion 2018 et, deuxièmement, le préavis 07-2019 qui porte sur les comptes 2018.

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, nous allons délibérer séparément sur la gestion, point 2 de l'ordre du jour, et sur les comptes, au point 3. Il ne sera pas donné lecture des rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Ces commissions n'ayant pas formulé d'observations, je rappelle qu'une observation relève un point précis sur lequel la commission exprime des réserves, nous n'aurons pas à voter dans ce contexte. Il n'y aura pas non plus de discussion sur les vœux. Il y a eu trois vœux de la part de la Commission de gestion. Je rappelle qu'un vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité d'effectuer un travail ou de procéder à une réforme.

Le suivi de ces vœux sera assuré par la Commission de gestion. Enfin, la délibération se terminera par un seul vote sur l'ensemble des conclusions des deux préavis 06- et 07-2019.

Pour faire court : délibération séparée sur la gestion et les comptes et, au terme des délibérations, vote unique sur les conclusions de ces deux rapports pris dans leur ensemble.

Nous passons donc au traitement du rapport de gestion en commençant par entendre non pas le Président de la Commission de gestion, M. Cyrille Piguet qui a informé M. Dominique Favre, également membre de la Commission de gestion, qu'il ne serait pas là ce soir en le priant de le remplacer. Je prie M. Favre de venir à la tribune et de nous commenter / présenter le rapport de la Commission de gestion.

M. Dominique FAVRE, membre de la Commission de gestion :

Je vais me contenter de lire le texte que le président de notre commission m'a envoyé cet après-midi. M. Cyrille Piguet, président de la Commission de gestion s'excuse de ne pouvoir se présenter ce soir, présent à une remise de diplôme en médiation. Il remercie chaleureusement Dominique Favre qui, comme il l'a fait en cours d'année, a aimablement accepté de le remplacer. Conformément au règlement de notre Conseil, vous avez pu prendre connaissance du rapport de la Coges pour l'année 2018 dans le délai de 10 jours qui précédaient la séance de ce soir. En conclusion, la Commission constate, après avoir mené plusieurs investigations, que les décisions de notre Conseil sont respectées. Elle n'a identifié aucune irrégularité de la part de l'administration ou de la Municipalité dans les domaines dans lesquels elle a décidé de se pencher pour l'année 2018. Elle estime donc que les affaires communales sont bien gérées et vous invite à approuver la gestion de l'exercice 2018 et de donner décharge aux organes responsables.

Mais, avant d'arriver aux conclusions, voici quelques remarques. Dans son rapport, la Commission relève la qualité du travail effectué au sein de l'administration et remercie la Municipalité et le personnel communal pour son engagement. A cette tribune, j'aimerais également remercier les membres de la Commission elle-même pour le travail effectué durant cette année. Vous n'ignorez pas l'investissement que cette tâche représente. Au cours de cet exercice, il a été exercé par tous avec beaucoup de conscience et d'engagement. Vous n'ignorez pas que la tenue des procès-verbaux de séances n'est pas véritablement réglée, tout au moins pour les commissions permanentes, ce qui est tout de même un comble. Puisque faire un appel à l'aide d'une personne externe semble poser des problèmes à certains, notre commission a adopté le système de tournus entre partis, chaque procès-verbal étant pris par un représentant d'un parti différent. Bien que cela ait fonctionné, il n'en demeure pas moins que chaque commissaire en charge du procès-verbal n'est pas pleinement disponible pendant la séance, ce qui n'est pas idéal, surtout pour des personnes qui consacrent du temps à la chose publique. Tous les aménagements qui permettraient de gagner en efficacité et en temps seraient les bienvenus. C'est ainsi que les séances de la Coges n'ont jamais dépassé 60 minutes, ce qui n'a aucunement préterité la qualité de nos échanges. Au contraire.

Il y a une année, nous avons déjà mentionné la problématique des suppléants. Vous vous souvenez sans doute que selon l'art. 38 al. 2 du Règlement, la Coges est composée

de 11 membres au minimum et d'un suppléant par groupe politique. Les suppléants participent aux séances mais ne votent pas, sauf en l'absence du titulaire. Or, dans la réalité, ils votent. Cette règle est dépassée et, au demeurant, inapplicable. Quand il s'agit de remplacer un membre, les délais sont souvent trop longs, la notion de suppléant devrait être revue.

N'est plus non plus applicable l'art. 110 du règlement communal selon lequel le rapport de la Municipalité sur la gestion est remis aux membres du Conseil au plus tard le 15 mai chaque année. Il est préalablement envoyé pour examen à la Commission de gestion mais la Coges est elle aussi tenue par les délais, notamment de faire part de vœux et d'observations à la Municipalité. Concrètement, il n'y a pas de possibilité pour la Coges d'examiner de quelle manière que ce soit le rapport de gestion de la Municipalité. Et, d'ailleurs, est-ce nécessaire pour son travail ?

Enfin, les fameux vœux et observations prévus à l'art. 114 du Règlement continuent à soulever des questions, voire une certaine confusion à propos de leur sens. Je rappelle : le vœu, qui n'a rien de contraignant, invite simplement la Municipalité à étudier la possibilité d'effectuer un certain travail ou de procéder à une réforme sur un point particulier. L'observation entre davantage dans la mission de la Coges dont le but, je vous le rappelle, est d'identifier d'éventuels dysfonctionnements dans l'administration. Dans une observation, la Commission relève un point important sur lequel elle exprime une réserve censée appeler une mise en conformité d'une pratique. Pour l'exercice 2018, notre commission a émis trois vœux que vous trouvez en page 8 de notre rapport et aucune observation, ce qui démontre qu'elle n'a pas identifié d'irrégularités. Lors de la traditionnelle rencontre avec le Syndic pour discuter des réponses de la Municipalité, ces trois vœux ont été pris en compte. Merci de votre attention.

Le 27 juin 2019 (Cyrille Piguet)

Le Président :

Merci, M. Favre. Je remercie également les commissaires pour l'important travail effectué tout au long de l'année. La Commission de gestion a formulé trois vœux. Cela a été rappelé. Elle n'a pas formulé d'observations, je l'ai déjà dit, et nous ne délibérerons pas sur les vœux. La Municipalité y a fourni des réponses dans son document du 15 mai que vous avez déjà tous reçu. La Commission de gestion en assurera le suivi.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière du rapport de gestion 2018. Quelqu'un veut-il intervenir en limitant son intervention sur l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas. Je passe au vote.

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Je vais maintenant procéder de la manière suivante. Nous allons passer en revue le rapport de gestion 2018 chapitre par chapitre dans l'ordre de la table des matières. Un chapitre, comme de coutume, sera adopté d'office si la discussion n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Comme déjà dit, le vote sur les conclusions du rapport de gestion interviendra après l'examen des comptes 2018, conjointement avec le vote sur les conclusions du préavis suivant consacré aux comptes.

Je vous propose donc d'ouvrir maintenant le rapport de gestion et j'ouvre la discussion sur le chapitre 1 – Municipalité :

Chapitre 1 – Municipalité, p. 6-7

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Conseil communal, p. 8-14

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, p. 16-48

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 – Direction des domaines, gérances et sports, p. 50-62

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Direction des travaux et des services industriels, p. 64-85

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 – Direction de l'urbanisme et de l'environnement, p. 86-98

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 7 – Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, p. 100-130

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen des chapitres. Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'ensemble de la brochure ou une remarque à caractère général ? Tel ne semble pas être le cas. Donc, je vais vous faire voter sur l'ensemble de cette brochure telle que présentée par la Municipalité, à l'exception, je le rappelle, des conclusions qui figurent à la page 132 qui seront votées plus tard.

La brochure « Rapport de gestion 2018 » est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

M. Favre, vous êtes libéré pour l'instant.

2.3 Préavis 07-2019 - Comptes année 2018

Le Président :

Je demande à M. Richard Pfister, président de la Commission des finances, de bien vouloir venir à la tribune pour apporter des commentaires sur les comptes 2018 et sur les conclusions de la Commission des finances.

M. Richard PFISTER, président de la Commission des finances :

J'aimerais commencer par remercier M. le Syndic, M. le chef du Service des finances, M. Claude-Alain Chuard, pour le soutien permanent qu'ils accordent à notre commission et les explications et démonstrations très fouillées et compréhensibles auxquelles nous avons droit. J'aimerais remercier aussi les membres de la Commission

des finances qui, avec les séances spéciales de l'été sur le taux communal d'imposition et, surtout, sur le budget 2019, ont été mis à forte contribution. Quelques annulations de séances plus tard, ce printemps notamment, ont un peu soulagé. Merci, chers collègues, pour votre collaboration de tous les instants.

J'aimerais maintenant revenir très brièvement sur quelques points qui nous permettront d'adopter, je l'espère, sans aucune voix contraire, ces comptes 2018. D'abord souligner que les charges dites maîtrisables sont effectivement maîtrisées puisque nous nous trouvons à 4,3 % en dessous du budget 2018. Seul petit bémol qu'on peut aligner là, c'est que ce budget est peut-être trop généreux dans certains points et que nous veillerons à ce que nous nous approchions de la réalité lors de l'examen du budget 2020. Ces dépenses maîtrisables sont certes en croissance d'environ 3 % par rapport aux comptes 2017 mais, dans le cadre d'un budget que nous avons voté. Les investissements se trouvent CHF 3 mio au-dessous des prévisions, c'est-à-dire CHF 12 mio au lieu de CHF 15 mio, mais non pas à cause d'un frein à l'endettement ou d'un frein quelconque de la part de la Commission des finances mais plutôt en raison de certaines difficultés techniques ou juridiques intervenues pour les différents projets.

Là où le bât blesse, ce sont les charges non maîtrisables, donc essentiellement les charges péréquatives et la facture sociale qui représentent désormais CHF 82 mio sur CHF 160 mio de dépenses totales. Elles augmentent de 3,2 % par rapport au budget 2018 et, surtout, de 6,7 % par rapport aux comptes 2017. Rappelons-nous que ce sont véritablement des charges non maîtrisables ! Nous n'avons que le droit de payer. Nous n'avons aucun droit sur les décisions prises là-dedans qui sont totalement cantonales. C'est pour ça que je comprends mal la mauvaise note attribuée aujourd'hui par Le Régional à la commune de Pully, alors que tout ce qu'elle doit faire elle l'a bien fait mais qu'elle subit cette charge cantonale qui devient vraiment démesurée, qui réduit l'autonomie des communes parce que forcément à un moment donné on nous forcera la main pour augmenter le taux d'imposition. D'autre part, elle viole le principe du commandeur-payeur puisque, non seulement, nous ne payons pas les deux tiers de la facture sociale comme c'était le cas au début de celle-ci mais, désormais, avec toutes les autres communes, la moitié. Et, malgré le fait que la situation financière se soit totalement retournée et que désormais c'est le Canton qui est à l'aise et les communes qui tirent la langue – certaines plus que d'autres – il est hors de question pour le Grand Conseil et pour le Conseil d'Etat, jusqu'à présent, de modifier quoi que ce soit dans ce domaine. Voilà où est le véritable problème des finances de la commune de Pully.

Globalement le résultat diminue et un déficit de CHF 2 mio, qui sera porté en diminution du capital, qui est de CHF 33 mio – on va donc baisser de CHF 33 à 31 mio – on n'est pas encore dans une zone de « méconfort ». En conclusion, je vous incite naturellement, comme l'a fait la Commission des finances, à approuver ces comptes 2018 à l'unanimité, si possible. Merci.

Le Président :

Merci, M. Pfister, que je remercie pour sa présentation. Je remercie également tous les commissaires de la Cofin pour l'important travail effectué tout au long de l'année. Je relève que, dans son rapport, la Commission des finances n'a formulé ni observations ni vœux à l'intention de la Municipalité.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière sur ce rapport et sur les comptes. Quelqu'un veut-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Je passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant procéder de la manière suivante. J'ouvrirai tout d'abord une discussion de fond générale sur le préavis 07-2019 puis nous passerons en revue la brochure des comptes 2017 chapitre par chapitre. Après cela, nous examinerons encore les comptes de la CISTEP que vous avez reçus en annexe 1 au préavis sur les comptes. Enfin, nous terminerons avec l'analyse de la brochure « Comptes 2018 - Analyses et commentaires », chapitre par chapitre. Finalement, nous voterons sur l'ensemble des conclusions des rapports des commissions de gestion et des finances qui recommandent l'approbation des conclusions des préavis 06- et 07-2019, ces deux rapports étant pris dans leur ensemble lors du vote, conformément à l'art. 117 al. 5 de notre règlement.

J'ouvre maintenant une discussion générale sur le préavis 07-2019, en saluant l'arrivée de M. Leuba. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Vous aurez l'occasion de vous réexprimer tout à l'heure avant le vote sur les conclusions, mais, si personne ne veut prendre la parole maintenant nous allons passer à la brochure « Comptes 2018 », c'est la brochure épaisse. Nous allons passer en revue les pages blanches chapitre par chapitre. Comme pour le rapport de gestion, un chapitre sera adopté d'office si la parole n'est pas demandée. Dans le cas contraire, nous voterons sur l'adoption du chapitre. Les pages turquoises, on va dire, vous sont soumises à titre d'information pour questions et commentaires. Lors de chacune de vos interventions je vous suis reconnaissant d'indiquer le numéro du poste concerné et la page où il se trouve.

J'ouvre donc d'abord la discussion sur les pages 1 à 11 de cette brochure « Administration générale » :

1. Administration générale – pages 1 à 11

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

2. Finances – pages 12 à 15

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

3. Domaines et bâtiments – pages 16 à 21

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

4. Travaux – pages 22 à 30

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

5. Ecoles et cultes – pages 31 à 38

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

6. Police – pages 39 à 41

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

7. Sécurité sociale – pages 42 à 44

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

8. Services industriels – pages 45 à 49

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Tableau comparatif – page 50

La parole n'est pas demandée. Ce tableau est adopté.

Bilan comparé au 31 décembre 2018 – page 51

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers fonds – page 52 à 55

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Divers engagements hors bilan – pages 56 et 57

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Pages bleues (ou turquoises)

Ce sont des pages à titre d'information. Elles n'ont donc pas à être adoptées mais vous pouvez demander des éclaircissements, poser des questions, apporter des commentaires, tout d'abord aux comptes par nature qui figurent pages 58 à 61.

Comptes par nature – pages 58 à 61

La parole n'est pas demandée.

Statistique des charges et revenus par nature – pages 62

La parole n'est pas demandée.

Comptes de la STEP – pages 63 à 65

La parole n'est pas demandée.

Comptabilité de l'ORPCI – pages 66 et 67

La parole n'est pas demandée.

Evolution comparative des impôts – pages 68 à 71

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments locatifs – pages 72 à 77

La parole n'est pas demandée.

Bâtiments administratifs – pages 78 à 86

La parole n'est pas demandée.

Collèges – pages 87 à 89

La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements – pages 90 et 91

La parole n'est pas demandée.

Dépenses d'investissements 2018 à 2022 – pages 92 à 109

La parole n'est pas demandée.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'ensemble de la brochure maintenant ?

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

M. le Président, merci. Je voudrais juste m'expliquer sur le pourquoi de mon abstention de tout à l'heure et de ma future abstention maintenant. C'est juste que ce sont des rapports de la Municipalité, que ce soit le rapport de gestion ou sur les comptes. Il n'y a pas de modification possible. Donc, il n'y a pas de raison que le Conseil se prononce ou adopte le rapport de gestion ou adopte les comptes. Le Conseil, selon le règlement, doit se prononcer sur les conclusions des rapports de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz. Je viendrai tout à l'heure dans mon discours sur les expériences vécues au perchoir et, notamment, sur les enseignements que j'ai tirés des précédents procès-verbaux.

Je vous propose d'accepter cette brochure « Comptes 2018 » en levant la main.
Merci. Ce document est donc accepté.

Comptes 2018 de la CISTEP (annexe 1 au préavis 11-2018)

Mme Nadia PRIVET demande la parole :

M. le Président, je m'excuse de vous déranger. Avec tout le respect que je vous dois, vous n'avez pas demandé s'il y avait des refus ou des abstentions lors de l'acceptation du document.

Le Président :

Vous avez parfaitement raison. Donc, nous allons demander : des avis contraires ? Et il y a certainement en tous cas une abstention ... Merci pour ce rappel.

Ces comptes sont donc adoptés.

Nous passons maintenant à l'analyse et commentaires « Comptes 2018 », cette brochure qui, finalement, reprend ce que nous venons de parcourir, le condense et le commente.

Nous allons examiner les pages blanches de cette deuxième brochure chapitre par chapitre. J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains, pages I à II :

Commentaire général – page I - II

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Bouclement des comptes 2018 – page II

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Analyse du résultat des comptes 2018 – pages III et IV

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Emprunts à moyens et longs termes - page V et leur évolution, page VI

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Dépenses d'investissements en 2018 – page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Fonds de réserves, fonds divers – page VII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Effectif du personnel communal fixe – pages VIII à XII**M. Roland DUBOIS demande la parole :**

Dans l'effectif du personnel, je ne vois aucun apprenti. Je demande donc : est-ce que nous avons des apprentis dans les différentes dicastères ? Surtout, dans l'effectif, est-ce qu'ils seront catalogués comme entités négligeables ? Merci de me répondre.

Le Président :

Merci, M. Dubois, pour votre question. Je pense qu'on va revenir à la page 41 du rapport de gestion où vous avez une bonne partie des réponses à votre question, même une photo des apprentis.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Oui, M. Dubois, nous avons 27 apprentis à la Commune qui ne sont pas quantité négligeable. On s'en occupe le mieux possible. Du reste, ils réussissent en général très bien leur formation, mais, simplement, ils ne font pas formellement partie de l'effectif.

Le Président :

Merci, M. le Syndic. Nous passerons à l'approbation du tout tout à l'heure.

Effectif du personnel régional – page XIII

La parole n'est pas demandée. Ce chapitre est donc adopté.

Nous passons aux pages turquoise également de cette brochure à titre d'information. Vous pouvez poser des questions.

Bilan – pages 1 à 13

La parole n'est pas demandée.

Situation des investissements – pages 14 à 22

La parole n'est pas demandée.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2018 - pages 23 à 26

La parole n'est pas demandée.

Nous avons ainsi terminé avec l'examen de cette brochure. Quelqu'un souhaite-t-il revenir sur un point ou l'autre de cette brochure ou faire un commentaire global ? Ce n'est pas le cas. Je vous demande formellement d'approuver son contenu. Cela porte également sur le chapitre qui a été discuté tout à l'heure.

Le contenu de la brochure « Comptes 2018 » est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Je vous donne maintenant la possibilité de vous exprimer sur les conclusions des préavis 06- et 07-2019 auxquelles se sont ralliées respectivement la Commission de gestion et la Commission des finances. Nous avons effectivement à nous prononcer pour l'approbation du rapport de gestion et non pas simplement son contenu, chapitre par chapitre, ou les comptes chapitre par chapitre où des amendements sont toujours possibles. Nous devons maintenant nous prononcer sur les conclusions des Commissions de gestion et des finances dans un vote global. Ces deux commissions ont fait leurs conclusions des préavis de la Municipalité, les conclusions identiques. D'abord sur la gestion :

Le Conseil communal de Pully,
 - vu le rapport de gestion 2018,
 - vu le rapport de la Commission de gestion,
 décide d'approuver la gestion de l'exercice 2018 et de donner décharge aux organes responsables.

Sur les comptes :

Le Conseil communal de Pully,
 - vu le préavis municipal 07-2019 du 8 mai 2019,
 - vu le rapport de la Commission des finances,
 décide
 1. d'approuver les comptes 2018 et de donner décharge aux organes responsables ;
 2. d'approuver les comptes 2018 de la commission intercommunale de la STEP de Lausanne – CISTEP

J'ouvre une dernière fois la discussion sur ces conclusions. Si la parole n'est pas demandée, la discussion sera close. Elle est close. Nous passons maintenant au vote final sur les conclusions des deux commissions de gestion et des finances qui font leurs conclusions des préavis.

Que celles et ceux d'entre vous qui approuvent ces deux familles de conclusions le manifestent en levant la main.

Ces deux préavis portant sur l'approbation du rapport de gestion et les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

2.4 Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Le Président :

Vous avez tous reçu ce rapport qui vous a été adressé par courrier électronique. Je demande à Mme Privet si elle souhaite commenter ou ajouter quelque chose à son rapport.

Ce n'est pas le cas. Merci, Mme Privet. Est-ce que quelqu'un a une question à poser sur ce rapport ? Nous n'aurons pas à voter mais à prendre acte. Vous pouvez cependant poser des questions. Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Merci, Mme Privet. Nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour.

2.5. Rapport d'une déléguée du Conseil communal à l'Association de Sécurité Est Lausannois

Le Président :

Nous avons également reçu ce rapport. Mme Schranz souhaite apporter un complément.

Anne SCHRANZ, déléguée à l'Association de Sécurité Est Lausannois :

L'année passée, je vous ai présenté l'ASEL pour la première fois. Je vous avais demandé de me faire parvenir vos critiques concernant mon rapport pour pouvoir l'améliorer si nécessaire cette année. N'ayant reçu aucune remarque, je suis partie du principe qu'il vous satisfaisait et j'ai donc gardé le même contenu, mis à jour, bien sûr.

Le Président :

Merci, Mme Schranz.

Dons, nous n'avons pas à nous prononcer sur ce rapport. En revanche, vous pouvez faire part de vos remarques ou poser des questions. La discussion est ouverte.

M. Frank DUCRET demande la parole :

Il s'agissant simplement des questions adressées à Mme Schranz ou des éclaircissements que je souhaiterais avoir. A la page 2, disons au 2^{ème} chapitre, si on veut, vous mentionnez un certain nombre de chiffres qui me semblent ne pas correspondre tout à fait ou, disons, que je n'ai pas bien compris.

Le résultat des comptes : vous avez CHF 10'506'258.-. La participation de Pully est de CHF 6'659'647.- et vous mentionnez que cela équivaut à 85 % des quatre communes. Là, j'ai un peu de peine à comprendre mais, peut-être que vous pouvez éclaircir ... Moi, au niveau des pourcentages, j'arrive à 63 %. C'est juste pour éclaircir ce point au niveau des chiffres. J'ai encore deux questions après.

Mme Schranz demande à connaître les autres questions d'abord.

C'est une question de proportion. Donc, pour moi, ce n'est pas 85 % mais 63 %.

Mme Anne SCHRANZ intervient :

Le résultat des comptes n'est pas que la participation des communes. Il s'agit de la participation des communes, plus les amendes, plus les autres entrées. Donc, le chiffre complet de la participation des communes n'est pas mentionné là mais les CHF 6 mio de participation de Pully correspondent bien aux 85 % de la participation des quatre communes qui n'est pas mentionnée. Les CHF 10 mio, c'est la participation des quatre communes plus presque CHF 2 mio d'amendes, plus des revenus auxiliaires que touche la police. La participation de la Commune n'est pas 85 % du budget mais 85 % des participations communales.

M. Frank DUCRET :

Vous rajouterez deux lignes l'année prochaine. Merci !

La deuxième remarque, toujours dans le même chapitre, c'est le coût par habitant de CHF 363.-, ce qui fait, si on fait un petit calcul, pour une famille de 2 adultes et 2 enfants, CHF 1'500.-. Personnellement, ça me paraît beaucoup. J'aurais voulu savoir si on peut me dire quel est le montant par habitant pour Lausanne, Renens, Prilly, etc., pour d'autres communes ou d'autres groupements comparativement à ces CHF 363.-.

Mme Anne SCHRANZ :

Le chiffre de CHF 363.- est tiré du document du préavis et si vous voulez une comparaison, je vous propose de vous adresser au Commandant Weber qui est juste derrière vous.

Le Président :

M. le Syndic, vous avez la parole.

M. Gil REICHEN, syndic :

J'aurais aimé pouvoir remercier M. Ducret de nous avoir transmis ses questions avant. Ceci dit, pour la moyenne par habitant, on est tout à fait dans les proportions qu'on trouve dans les villes. On ne peut pas faire des comparaisons tout à fait précises parce que les prestations ne sont pas toujours les mêmes. On est cependant tout à fait dans les coûts moyens, à peu près, de villes comparables pour les coûts de sécurité.

M. Frank DUCRET :

Merci. Toujours dans le même paragraphe, Mme Schranz, vous précisez que l'exercice peut être qualifié de bon, en particulier grâce à des revenus financiers supérieurs aux attentes. Petite remarque : le produit des amendes est de CHF 2'135'802.- pour 2018. En 2017 : CHF 1'911'270.-, soit, je vous le signale, j'ai fait mes calculs - là, je pense que je n'ai pas fait d'erreurs- cela équivaut à une augmentation de 12 %. Alors, je me souviens que 10 ou 15 ans auparavant nous avons été impressionnés par un montant d'amendes d'environ CHF 900'000.-. Le revenu des amendes a bien augmenté depuis lors. Faut-il s'en réjouir ? Petite question que chacun peut se poser. En tout cas, elle mérite d'être posée, d'autant plus que les communes sont plutôt en manque de revenus. Donc, soyons satisfaits de ce résultat. Merci.

Le Président :

Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Il n'y en a pas. Nous prenons donc acte de ce rapport.

2.6. Rapport d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le Président :

Nous avons reçu leur rapport. M. Gallay demande la parole.

M. Jean-Pierre GALLAY, délégué au Conseil intercommunal :

La distribution tardive de notre volumineux rapport n'a certainement pas du perturber sérieusement votre emploi du temps. L'an dernier je vous avais annoncé un rapport squelettique : il l'est ! En effet, si le rapport est bref, les séances le sont tout autant et il est à peine exagéré de dire que l'établissement de la liste des présences et l'appel de soixante délégués prennent autant de temps que la séance elle-même.

La période actuelle est calme dans l'univers des taxis, ce qui peut expliquer la maigreur des ordres du jour de ces séances statutaires. En deux mots : tout roule. Quoi qu'il en soit, quelle que peu enthousiasmante que puisse être parfois la tâche pour laquelle vous

nous avez élus, les délégués de Pully ont fait leur devoir et représenté la Commune, si ce n'est efficacement, du moins assidûment et avec bonne humeur.

Mme la Conseillère municipale Lydia Masméjan, qui fait partie de la Commission de gestion, s'est aimablement offerte pour venir à mon secours et compléter brièvement mon succinct rapport. Je la remercie et je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Gallay. Mme Masméjan, Mme la Conseillère municipale, vous avez la parole.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale :

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, oui, je viens au secours de M. Gallay pour compléter effectivement son rapport plutôt bref concernant le Conseil intercommunal des taxis. Nous le remercions toutefois pour son rapport.

Dans le règlement intercommunal des taxis en vigueur dans la région lausannoise, nous avons trois types de taxis :

- les taxis A qui peuvent utiliser les places de parc réservées en jaune ;
- les taxis B qui ne peuvent pas utiliser ces places ;
- les taxis C qui sont en fait des voitures dites limousines qui sont des voitures louées avec chauffeur.

Le Tribunal fédéral a dit que les autorisations pour les taxis A ne sont plus à proprement dit des autorisations mais des concessions, ce qui oblige désormais les autorités à faire dorénavant des appels d'offres. Aujourd'hui, en dehors du respect de règlement dans notre région, le transport comme activité lucrative n'est pas autorisé. Uber Pop et Uber X sont arrivés dans notre région il y a quelques années. Ils ont alors suscité des problèmes de concurrence, mais aussi de respect juridique, puisqu'ils ont roulé sans autorisation imposée par le règlement intercommunal des taxis de la région lausannoise. Ils ont soutenu qu'ils n'exploitaient pas une centrale d'appel et qu'en conséquence ils n'avaient pas à se soumettre à la législation en vigueur. Ils ont roulé sans autorisation et sans qu'on puisse non plus contrôler le paiement des charges sociales et sans savoir s'ils étaient indépendants ou dépendants.

Face au développement immaîtrisable de ces véhicules illégaux, au regard de la réglementation en vigueur, le Comité de direction, avec l'aval du Conseil intercommunal, a entrepris de faire évoluer la législation vers une ouverture du marché tout en assurant un contrôle de la situation pour la sécurité de la collectivité. Le Tribunal cantonal a jugé, heureusement, que Uber était une centrale d'appel et, qu'en conséquence, ils devaient se conformer à la législation en vigueur dans notre région, à savoir demander une autorisation au Service intercommunal des taxis et, du coup, respecter les conditions d'octroi d'une autorisation fixée dans notre règlement intercommunal des taxis. Concrètement, cela implique qu'Uber doit tenir à jour un rôle des chauffeurs et que ceux-ci doivent être titulaires d'un carnet de conducteur. Mais voilà ! La titularité de ce carnet est aujourd'hui soumise à des conditions restrictives et dépassées, par exemple celle d'avoir un tachygraphe dans la voiture et de passer un examen topographique. Donc, en attendant l'entrée en vigueur d'une loi cantonale plus souple sur le transport professionnel, le CODIR, avec l'aval du Conseil intercommunal, a décidé d'alléger les conditions du règlement actuel dans l'octroi des autorisations, cela

par l'introduction d'une disposition provisoire – l'art. 115 RIT – en attendant l'entrée en vigueur de la loi cantonale. Comme celle-ci, donc cette loi cantonale, tarde à venir, cette disposition provisoire a été renouvelée pour une année. En échange, et c'est là un grand acquis, Uber Pop a concédé d'arrêter ses activités pour ne conserver plus que des conducteurs professionnels titulaires d'une autorisation du service intercommunal des taxis version allégée.

L'évolution législative déclenchée par l'arrivée d'Uber n'est pas achevée mais a permis jusque-là de trouver des compromis nécessaires pour la sécurité et le bien de la collectivité. La problématique trouvera son issue et le retour à la stabilité lorsque le Canton aura édicté sa loi cantonale sur le transport en commun qui définira de manière unifiée des règles à respecter pour avoir une liste des véhicules roulants, assurer la sécurité, le contrôle des véhicules et le paiement des charges sociales. Je vous remercie et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions sur la problématique des taxis qui, effectivement, a quand même évolué ces deux dernières années. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme la Conseillère municipale. Y a-t-il encore d'autres interventions sur ce point de l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous prenons acte de ce rapport et des explications qui ont été données.

2.7. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Le Président :

Chers collègues, nous allons maintenant procéder aux élections des membres du Bureau et du Bureau élargi pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Le point 7 de l'ordre du jour appelle l'élection du ou de la président(e) pour la période 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Je précise que, selon l'accord de répartition des fonctions signé le 22 juin 2016 par tous les chefs de groupe et de parti, la présidence du Conseil pour la période concernée revient au groupe Union Pulliérane Vaud Libre - PDC - Vert'libéraux. Je prie donc ce groupe de présenter une candidature. Mme Privet, vous avez la parole.

M. Nadia PRIVET :

L'Union Pulliérane – Alliance du Centre vous invite à appuyer la candidature de M. le Conseiller Robin Carnello au poste de président du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Actuellement 1^{er} vice-président du Conseil communal, son engagement pour la commune de Pully et ses compétences ne sont plus à démontrer. Nous vous prions de lui faire bon accueil. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Privet, pour la présentation de la candidature de M. Robin Carnello. Je dois poser la question à l'Assemblée : d'autres candidatures sont-elles présentées ? Ce n'est pas le cas. Sans surprise, M. Robin Carnello est élu tacitement président du Conseil pour la période 2019-2020. Nous l'en félicitons avec acclamations ! (Applaudissements) Bravo Robin ! ... lequel demande la parole.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

M. le Président, M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, chers collègues, vous venez de m'accorder votre confiance pour accéder à la présidence de ce conseil et je vous en remercie chaleureusement. C'est un honneur pour moi de pouvoir représenter ce conseil et, dans un proche avenir, de le présider. Soyez assuré que j'y mettrai toute ma détermination et mon énergie, non seulement pour être digne de cette fonction, mais également pour collaborer avec vous tous.

L'année qui s'achève pour notre président, Jean-Denis Briod, a été exemplaire. Je tiens à le féliciter pour la maîtrise des débats et la qualité de sa préparation qui seront pour moi une référence tout au long de mon année de présidence. Mes réels remerciements vont également à mes collègues de l'Union pulliérane qui m'ont accordé leur soutien inconditionnel pour accéder à cette fonction importante après seulement trois années au sein de ce conseil. J'ai hâte de commencer cette aventure qui s'annonce riche en rencontres, en partage et en expériences, mais, pour l'heure, je vous exprime encore toute ma reconnaissance et je me réjouis de vous retrouver le 25 septembre prochain. Entre-temps, je vous souhaite à tous et à toutes une excellente soirée et un très bel été ! (Applaudissements)

2.8. Election du (de la) 1er (1ère) Vice-Président(e) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020**Le Président :**

Selon le même accord, ce poste revient au Parti socialiste et je donne la parole à M. Yassin Nour.

M. Yassin NOUR :

Le Parti socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Katiuska Stekel Diviani. Mme Stekel Diviani fait partie de la Commission de gestion et a intégré notre conseil il y a plusieurs années. Elle a, par ailleurs, aussi présidé plusieurs commissions ad hoc. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

Le Président :

Merci, M. Nour, pour la présentation de la candidature de Mme Katiuska Stekel Diviani. Je pose la question à l'assemblée : y a-t-il une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. (Applaudissements) Mme Stekel Diviani est élue tacitement 1ère vice-présidente du conseil pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Bravo, Katiuska.

2.9. Election du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020**Le Président :**

Toujours selon ce même accord, ce poste revient au Parti des Verts. Je donne la parole à Mme Anne Viredaz.

Mme Anne VIREDAZ FERRARI :

Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de Mme Anne-Laure Thévoz au poste de 2^{ème} vice-présidente. Anne-Laure Thévoz siège

au Conseil communal depuis 2011, a déjà été membre du Bureau de 2016 à 2018 en tant que scrutatrice et scrutatrice suppléante. Elle est actuellement membre suppléante de la Commission des finances et membre de la commission extraparlamentaire de la jeunesse. Elle est aussi vice-présidente des Verts du district de Lavaux-Oron. Je vous invite donc, chers collègues, à réserver un chaleureux accueil à sa candidature. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz, pour la présentation de la candidature de Mme Anne-Laure Thévoz. Je pose la question : y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. (Applaudissements) Sans surprise, Mme Anne-Laure Thévoz est élue tacitement, sous vos applaudissements, 2^{ème} vice-présidente du Conseil pour la période à venir. Bravo Anne-Laure.

2.10. Election de deux scrutateurs (-trices) pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Le Président :

Je rappelle que selon l'art. 11, al. 3, les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Selon l'accord de répartition des fonctions déjà évoqué, les fonctions de scrutateurs pour la période qui va débiter la semaine prochaine reviennent respectivement au groupe UDC et au groupe PLR. Je prie donc ces groupes de présenter leur candidat, en donnant d'abord la parole à M. Clerc pour le groupe UDC.

M. Pierre François CLERC :

J'ai l'avantage de vous proposer la candidature de M. Jean-Charles Santschy au poste de scrutateur. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette proposition.

Le Président :

Merci, M. Clerc, pour la présentation de la candidature de M. Jean-Charles Santschy. Je passe la parole à M. Fague, chef de groupe PLR.

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Alexandre Freise qui est actuellement déjà au sein du Bureau. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Fague, pour la présentation de M. Alexandre Freise. Je pose la question à l'Assemblée : y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. MM. Santschy et Freise sont donc élus sous vos applaudissements pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. (Applaudissements)

2.11. Election de deux scrutateurs (-trices) suppléants (-tes) pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Le Président :

Selon l'accord précité, ces fonctions reviennent respectivement au groupe Alliance du Centre et au groupe Parti socialiste. Je prie donc ces groupes de présenter leur candidat. D'abord Mme Privet.

Mme Nadia PRIVET :

L'Union Pulliérane – Alliance du Centre a le plaisir de vous proposer la candidature de M. le Conseiller Jean-Robert Chavan. Il saura, avec acuité, s'acquitter de sa mission. Nous vous prions d'accepter sa candidature.

Le Président :

Merci, Mme Privet. La parole est maintenant à M. Nour.

M. Yassin NOUR :

Le groupe socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M. Pyrame Jaquet qui a déjà fait partie de ce bureau l'année dernière. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

Le Président :

Merci, M. Nour. Nous avons donc les candidatures de MM. Chavan et Jaquet aux postes de scrutateurs suppléants. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Donc, sous vos applaudissements, MM. Chavan et Jaquet sont élus tacitement scrutateurs suppléants pour la prochaine année électorale. (Applaudissements)

2.12. Propositions individuelles

Le Président :

J'ai indiqué pro memoriam que nous n'avons aujourd'hui aucun postulat ou motion à traiter. Aucune interpellation n'a non plus été annoncée.

2.13. Divers

2.13.1. Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Nouveau chef de groupe

Nouvelle appellation du groupe politique

Suite à mon élection à la présidence de parti au 1^{er} juillet 2019 à l'Union pulliérane, j'ai démissionné de mon poste de présidente de groupe. Lors de notre dernière séance, les conseillères et conseillers de l'Union pulliérane – Alliance du centre ont élu leur nouveau président en la personne de M. le Conseiller Remo Kuonen au 1^{er} juillet 2019. Nous vous prions de prendre bonne note de ces modifications.

De plus, lors de notre dernière assemblée générale, les membres de l'Union pulliérane – Vaud Libre ont délibéré sur la dénomination du nom de parti et l'assemblée a décidé de

rompre le complément officiel « Vaud Libre ». L'Union pulliérane – Vaud Libre s'appellera désormais Union pulliérane, UP pour les intimes. Le parti reste affilié à Vaud Libre, groupement cantonal de partis indépendants. Nous vous serions reconnaissants de modifier sur tous les supports l'appellation de notre groupe politique. Au nom de l'Union pulliérane : merci.

Le Président :

Merci, Mme Privet, pour ces informations. Nous sommes au chapitre des divers. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Donc, le moment est venu pour moi de conclure cette année de présidence en vous adressant quelques mots au terme de mon mandat.

2.14. Discours de fin de présidence de M. Jean-Denis BRIOD, président

Chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collaboratrices et collaborateurs de la ville de Pully, Chers citoyennes et citoyens présents dans le public,

Mon Dieu que cela passe vite ! Il me semble que c'était hier que je vous remerciais pour votre confiance, me demandant en mon fort intérieur à quoi allait ressembler cette année de présidence, nourrissant quelques appréhensions bien naturelles, des attentes plus ou moins réalistes, des illusions aussi, mais surtout la ferme intention de faire au mieux !

« Monsieur le Président ! » Combien de fois ai-je entendu en douze mois cette adresse flatteuse qui rappelle au citoyen qu'il est hissé pour un temps au rang de premier d'entre eux. Mais, je vous assure que toute personne qui serait menacée par une hypertrophie du moi guérirait très vite. Le terme de premier citoyen d'une commune laisse supposer une position, un statut, que l'épreuve des faits tend à relativiser. Mais, même si cette fonction ne donne pas à Pully droit à la clé d'accès du carnotzet communal, cette fonction est institutionnelle et elle a à ce titre droit au respect, et en premier lieu au respect de celle ou de celui qui l'incarne.

La durée, déjà, est relative. Finalement, grâce en partie à la Municipalité qui a proposé l'annulation de deux séances, je n'aurai passé, à l'heure où je vous parle, guère plus de 12 heures 30 à ce perchoir où je me suis assigné pour seule mission celle de facilitateur, celle de conserver à nos débats leur cadre et leur fluidité. Douze heures de présidence, dont on peut estimer à peu près une heure consacrée aux appels, c'est à la fois objectivement très peu de temps et beaucoup. Beaucoup, pas tellement au regard des 25,6 millions votés - plus de 2 millions à l'heure - mais très riche au regard de l'intensité de l'expérience vécue et surtout au regard des relations humaines nouées avant et après nos séances avec bon nombre d'entre vous.

Et c'est cela le plus important car, au-delà des partis, c'est grâce aux relations que nous pouvons tisser et à la confiance que nous pouvons ainsi développer les uns vis-à-vis des autres que nous pourrions assurer un dialogue constructif, trouver des solutions aux problèmes et défis posés à la population de cette ville et tous tirer à la même corde pour le bien commun.

Une année de présidence, c'est également une quarantaine de représentations au sein d'associations, groupements, manifestations et institutions diverses. J'ai eu l'occasion de le dire, cette plongée dans le cœur de Pully qui irrigue sa population en activités, en soutiens divers aux différents âges de la vie, en opportunités de développement personnel et collectif, cette immersion dans tout ce bénévolat dont je soupçonnais l'existence mais dont j'ai pu vivre l'ampleur force la reconnaissance et le respect. Oui, je suis fier d'appartenir à cette population et constate que la jeunesse de cette ville contribue fortement à sa vie locale, avec beaucoup d'enthousiasme et c'est une source d'optimisme pour son avenir. Là aussi, beaucoup d'échanges, beaucoup de liens tissés, beaucoup de mains serrées aussi, sans arrière-pensée aucune, je vous l'assure : à 63 ans, l'avenir est derrière soi !

Puisque nous en sommes aux représentations, je profite de rassurer mes successeurs : vous n'aurez pas beaucoup de discours à préparer, en dehors de la soirée de gym et de celle de l'Abbaye des Bourgeois où je me suis interrogé sur ce que pouvait bien signifier porter un toast à la patrie. Au niveau des discours, c'est l'Exécutif qui occupe le terrain et c'est très bien ainsi.

Une année de présidence, c'est aussi la découverte de nouvelles personnes avec lesquelles il faudra apprendre à collaborer. Vous ne faites que passer. Eux, ils ont un horizon beaucoup plus lointain et ils savent comment cela marche ; c'est donc à vous de vous adapter sans renier votre propre personnalité, bien entendu. Cette remarque prend toute sa signification dans l'exercice de la tâche annexe qui vient avec la présidence du Conseil communal, celle à laquelle on ne pense pas nécessairement lorsque l'on est nouveau comme moi et que l'on accepte la perspective de dite présidence, celle dont on a oublié de parler à sa conjointe lorsqu'on lui a assuré que la présidence ne prendrait finalement pas trop de temps. Je parle ici de celle de président du bureau électoral qui vous retient un certain nombre de dimanches de votation ou élection dans cette même maison. Je reconnais que les astres m'ont ici aussi été favorables puisque j'ai slalomé entre les élections cantonales et les élections fédérales pour ne garder qu'une élection complémentaire au Conseil d'Etat privée de second tour, qui plus est.

Là, également, de belles découvertes et c'est l'occasion pour moi de remercier celles et ceux qui m'ont permis de remplir ma charge. Tout d'abord mes trois prédécesseurs - désolé, ce mot ne connaît pas de féminin dans la langue française - que j'ai connus à cette charge : Lena Lio, Anne Viredaz et Nathalie Jaquerod qui, par leurs conseils, merci Nathalie, leur exemple au perchoir et les traces laissées dans les procès-verbaux, et, à ce sujet, par rapport à l'abstention tout à l'heure, il n'y avait pas unité de doctrine parmi mes trois prédécesseurs, m'ont grandement facilité la tâche. Ensuite, notre secrétaire, Bernard Montavon, sur lequel un président sait pouvoir s'appuyer. Il n'a pas manqué une séance ou un dimanche de votation depuis qu'il est en fonction pour le plus grand soulagement de notre secrétaire suppléante, Francine Medana. Merci aux scrutateurs qui accomplissent une tâche essentielle à notre bon fonctionnement, tâche qui s'avère parfois plus complexe que ce à quoi on pourrait s'attendre.

Je n'oublie pas non plus mes collègues des différents bureaux élargis avec lesquels les séances se sont souvent prolongées dans la bonne humeur autour d'un repas qui découvre les personnalités. Enfin, je remercie également mes principaux interlocuteurs au sein de l'administration, MM. Stéphane Chevalier et Philippe Steiner qui, tout en prenant grand soin d'entretenir la ligne rouge à ne pas franchir, je parle de celle qui

sépare les rôles de l'exécutif et du législatif, m'ont soutenu en conseils et en actes. J'ai également une attention, tout à l'heure, concrète, provenant de la vigne familiale pour ceux qui travaillent dans l'ombre et dont on ne cite jamais le nom mais seulement la fonction. Je veux parler de M. Alberto Soccorsi, notre huissier, de MM. Ovidio Clemente et Sulejman Selimi, nos deux concierges et M. Jean-Pierre Potvigliege, responsable de la sonorisation. Messieurs, grâce à vous, sous l'œil vigilant de M. Chevalier, un président sait qu'il n'a pas à se soucier du déroulement logistique de la séance, que cela va fonctionner, que tout roule et ça, c'est un grand confort !

J'ai aussi toujours pu compter sur la disponibilité et l'écoute bienveillante de notre syndic et de ses collègues de la Municipalité.

Enfin, vous toutes et tous, chers collègues, vous m'avez grandement facilité la tâche par des interventions allant à l'essentiel et respectant le cadre réglementaire ainsi que par des débats sereins aboutissant à des votes très clairs et peu disputés. Cela n'est pas de la passivité, au contraire. Ces votes, parfois unanimes, témoignent du travail sérieux qui est fait en amont au sein des commissions, permanentes ou ad hoc, ainsi que dans les groupes. Cela honore également la qualité des préavis de la Municipalité, s'appuyant sur un travail digne d'éloges de notre administration communale.

A toutes et tous : grand merci.

Pour conclure, une année de présidence, je serais tenté de dire : c'est beaucoup trop court ! Mais, l'existence même de cette tentation de rester montre à quel point une parcelle de pouvoir, quelle qu'elle soit, devient rapidement addictive et que la limite de durée d'exercice d'un mandat électif est une bonne chose pour le fonctionnement de notre démocratie ; c'est en tous cas ma conviction. C'est un principe vieux comme la république romaine que je me réjouis d'appliquer en reprenant ma place parmi vous dès la reprise de septembre.

En réitérant ma gratitude à ma formation politique pour m'avoir porté à cette charge et à vous tous pour m'y avoir élu, je souhaite à mon successeur Robin Carnello autant de plaisir dans l'exercice de cette tâche de président du conseil que j'en ai eu et lui souhaite plein succès dans la direction de débats où les sujets « chauds », aujourd'hui encore dans le pipeline, ne manqueront pas ! J'en serais presque jaloux. A Pully, un président regarde vers le levant. Je t'assure, Robin, que je ne vais pas m'endormir en regardant désormais vers le couchant et je me réjouis d'assister à une présidence que je pressens brillante. Merci pour votre attention. (Applaudissements) Merci beaucoup.

M. le Syndic, vous avez la parole, soyez clément !

2.15. Discours de M. Gil REICHEN, syndic :

Sans véritable surprise, cette dernière séance de l'année politique 2018-2019 nous rassemble à la veille de la pause des vacances estivale dans une routine installée peu à peu depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution et sa renversante nouveauté consistant à caler la législature sur le milieu de l'année dite civile. Si cette séance de discussions et généralement d'approbation des comptes et de la gestion est attendue, le déclenchement par le Canton du fameux plan canicule au début de cette semaine est une première. Même si le résultat de nos comptes 2018 est de nature à jeter un froid, il n'est

pas certain que cela suffise à contrer les effets de la chaleur qui s'est installée sur nos régions.

La perspective de prendre place sur l'Esplanade du Prieuré est encourageante et l'on peut même y espérer une légère brise thermique du soir pour améliorer notre confort. Mais avant cela, il convient de respecter une tradition – je sais que le président sortant y est attaché – même si son origine reste obscure. Une coutume qui veut que le syndic adresse quelques mots à votre conseil et à son président sortant en particulier, sur un ton assez libre mais toujours dans le plus grand respect de la fonction et de la personne.

Jean-Denis Briod a pris ses fonctions officiellement dès les premières minutes du 1^{er} juillet 2018, mais l'exercice de ce mandat, ou, du moins le volet des multiples représentations qu'il génère, ne débute vraiment qu'au matin du 1^{er} août. Une entrée en matière en fanfare avec l'accompagnement du Corps de musique de Pully dans son périple consistant à réveiller la population en lui jouant la diane, une expérience en principe unique. Mais pas pour Jean-Denis Briod qui aura eu le privilège de vivre ce moment exceptionnel à deux reprises : la première fois comme vice-président en 2017. La belle mélodie de la diane jouée à une trentaine de reprises, soixante fois en deux ans, ça vous marque assurément. Demandez à Jean-Denis de vous entonner spontanément les premières notes d'une chanson connue ! A coup sûr, il vous chantera la diane et pas le tube de l'année. Même lors de la première séance du Conseil communal en septembre dernier, qu'est-ce que le nouveau président vous balance en ouverture ? Johnny ? Julien Clerc ? Mickael Jackson ? AC/DC ? Perdu ! C'est la diane !

La diane impose de se lever tôt, ce qui n'effraie pas votre président, cet amoureux de la montagne, inconditionnel du Festival international du film alpin des Diablerets, habitué à guetter le chamois dès l'aurore, appareil photos en mains, tel le paparazzi à l'affût d'une starlette. Une activité pour laquelle il développe un certain talent, ayant même exposé deux de ses clichés au Musée des Ormonts, des clichés plutôt de montagnes, j'imagine, que de starlettes. Licencié en droit de l'Université de Lausanne, Jean-Denis Briod poursuit sa formation par différents stages pour rejoindre ensuite Publigroupe, important groupe de marketing et de communication, intégrant la direction générale dès 1991 et jusqu'au rachat du groupe par Swisscom en 2015. Il est membre de la société d'étudiants Helvetia, ce qui m'a valu de découvrir son nom gravé sur la table d'une brasserie en ville de Berne, stamm de cette société, ce qui, bien sûr, ne pouvait me laisser insensible.

Un profil et un parcours qui, toutefois, dans la perspective de la présidence de votre conseil, ne laissait pas entrevoir la moindre place à l'approximation. Et, ce pressentiment allait pleinement se vérifier : 7 séances menées sans sourciller, près de CHF 27 mio de crédits votés, 3 interpellations, 4 postulats et 1 motion traités, voilà pour le résumé statistique, tout cela sans tomber dans le moindre piège de procédure ou d'interprétation du règlement, hantise de celles et ceux qui accèdent au perchoir. Il faut dire que Jean-Denis Briod est quelqu'un d'extrêmement précis et méticuleux qui a un sens particulièrement développé du détail, agrémenté d'une rare maîtrise du recoupement de l'information. Comment dire ? Une sorte de détecteur infailible des failles, jusque dans leur plus petite dimension. Héritage, peut-être, du montagnard entraîné à éviter les crevasses mais appliqué à plus petite échelle dans l'analyse de documents. En bref, rien ne lui échappe et il vous soumettra sa question avec beaucoup de retenue, de nuances, s'excusant presque de relever un point qui a sans doute une

explication qu'il n'a pas trouvée. Mais, malgré ces précautions de forme, la question est finalement lâchée et vous devez non seulement y répondre mais bien souvent admettre qu'elle était pertinente.

Je vous vois venir, Mesdames et Messieurs, mais que les choses soient claires ! Jamais je ne me permettrai de dire d'un président du Conseil communal qu'il est maniaque. Mais, je dois avouer y avoir un peu pensé quelques fois. Le moment est donc venu de passer le témoin au terme d'une année qui a paru bien courte, au cours de laquelle la suppression des deux séances du Conseil communal n'était due qu'au manque d'objets et non à une volonté de la Municipalité d'empêcher le président de présider.

Jean-Denis Briod aura ainsi un peu plus de temps, malgré ses nombreuses activités, pour arpenter la montagne, traquer le chamois ou, encore, s'occuper du domaine viticole familial de Chatelanat, en particulier de son grand cru, le Clos de la Dame, qui ne date pas du 14 juin dernier. Monsieur le Président, cher Jean-Denis, j'ai le plaisir de t'adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal, pour ce parcours sans faute mais aussi pour la qualité de la collaboration instaurée, tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. Comme tu l'as dit, tu retrouveras dès le 1^{er} juillet prochain, mais plus concrètement dès cet automne, à la fois les rangs du Conseil et le droit de t'exprimer librement sur les différents objets. Les sujets ne manqueront pas pour des débats animés, en particulier pour ce qui est des finances communales, un des domaines au centre de tes intérêts. Bonne continuation et merci de votre attention. (Applaudissements)

Le syndic remet ensuite au président l'assiette traditionnelle en étain pour la présidence et le félicite. Le président l'en remercie. (Applaudissements)

Le Président :

Merci, Monsieur le Syndic, pour ces propos élogieux, peut-être trop, empreints d'une taquinerie amicale.

Nous sommes toujours au chapitre des divers. Avant de clore cette séance, je vous donne une dernière fois la possibilité de vous exprimer. Si ce n'est pas le cas, je vais clore cette séance en vous remerciant sincèrement pour toute cette année très agréable passée en votre compagnie. (Applaudissements)

Je remercie en votre nom à tous la Municipalité d'avoir pris l'initiative d'organiser le repas convivial qui va suivre sur l'Esplanade, lequel nous est offert par la ville de Pully. Je vous adresse à tous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour un été reposant, d'excellentes vacances. Ne travaillez pas trop ! On pourrait vous reconnaître à votre bronzage.

Le Président :

Le secrétaire :

Jean-Denis Briod

Bernard Montavon